



FLANDRES JUDO HAZEBROUCK /

Annexe 5 Tarifs FJH Haz

INFOS MAIRIE D'HAZEBROUCK

Pass Sport Culture : jeunes hazebrouckois, inscrivez-vous !

Pass Sport Culture, profitez-en ! Inscrivez-vous avant le 15 Novembre 2018.

Tous les jeunes Hazebrouckois ont droit aux loisirs Demandez le Pass sport culture !

Grâce à la collaboration entre la Ville et les associations communales, le Pass sport culture facilite à l'ensemble des jeunes Hazebrouckois âgés de 3 à 16 ans l'accès aux associations culturelles et sportives de la ville.

Comment ça marche ?

Le Pass sport culture est une aide financière versée par la ville aux associations, lesquelles s'engagent à faire diminuer le coût de la cotisation (ou licence sportive) en fonction des revenus des adhérents (quotient familial). L'accès au dispositif s'effectue grâce au [formulaire MAIRIE](#) rempli conjointement par l'adhérent et l'association.

Ce document ainsi que le règlement complet sont également disponibles auprès de la mairie, des associations. Il doit ensuite être déposé auprès du pôle éducation, enfance, jeunesse, famille et sport, en mairie.

Qui est concerné ?

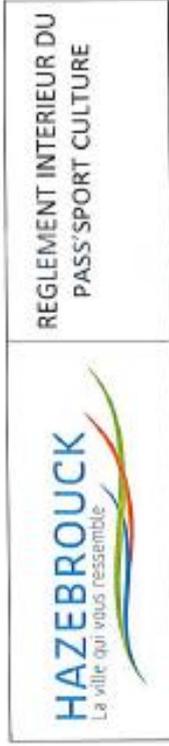
Tous les jeunes de 3 à 16 ans résidant à Hazebrouck peuvent bénéficier du Pass sport culture, dans la limite **d'une seule activité** (culturelle ou sportive) par enfant. Le montant de la cotisation annuelle doit être d'au moins 30 € par enfant. L'aide s'échelonne entre 5 % et 50 % du montant de l'adhésion, sans toutefois excéder un plafond.

Plus d'infos auprès du pôle éducation, enfance, jeunesse, famille et sport de la ville d'Hazebrouck : 03.28.43.44.45.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE :

Formulaire MAIRIE ci-dessous à faire remplir par le club au préalable puis à remettre au service des sports en mairie

**ATTENTION, POUR BENEFICIER DE CETTE DEDUCTION
L'ENFANT NE DOIT PAS AVOIR 16 ANS LE JOUR DE L'INSCRIPTION**



La ville d'HAZEBROUCK, en partenariat avec les associations communales, met en place le Pass'Sport Culture. Il a pour objectif de réduire le coût annuel de l'inscription à une activité portée par une association ou structure hazebrouckoise selon les conditions décrites dans le présent règlement.

Article 1. : Objets

Le présent règlement intérieur concerne le Pass'Sport Culture de la ville d'HAZEBROUCK.

Article 2. : Bénéficiaires du service

Ce Pass est destiné aux enfants domiciliés à HAZEBROUCK, âgés de 3 à 16 ans.

Article 3. : fonctionnement

Le Pass'sport culture a pour objectif de réduire le coût de l'inscription à une activité. La commune prend en charge une partie des frais d'inscription. Cette participation sera versée à l'association ou la structure sportive ou culturelle. Le Pass'Sport Culture est nominatif. Il est valable pour une inscription à une activité dans une association ou structure hazebrouckoise sportive ou culturelle. Il ne peut être délégué qu'un pass'sport culture par an par enfant.

Le pass n'intèrère en aucun cas sur le fonctionnement des associations. C'est l'association qui détermine les conditions à remplir pour valider une inscription.

Article 4. : Associations partenaires

Le Pass'Sport Culture est mis en place avec les associations et structures sportives et culturelles hazebrouckaises.

L'association sera tenue de nous informer sur la présence réelle du bénéficiaire du Pass'Sport Culture. En cas d'absence répétée non justifiée, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre à la reconduction du Pass'Sport Culture l'année suivante dans la mesure où le dispositif est reconduit.

Article 5. : Barème du Pass'Sport Culture

Le montant de la participation de la commune est déterminé en fonction des ressources de la famille et selon le barème suivant :

Quotient familial	Pourcentage de participation communale basé sur le montant de la cotisation annuelle	Montant plafonné de la participation communale
QF < 370 €	50 %	80 €
371 € < QF < 509 €	25 %	50 €
600 € < QF < 799 €	10 %	20 €
QF > 800 €	5 %	10 €

Article 6. : Délégation

Le Pass'Sport Culture est délégué uniquement par les services du pôle éducation, enfance, jeunesse, famille, sport sur présentation de la fiche d'inscription complétée par toutes les parties.

Article 7. : Arrêt d'activité

Si un enfant arrête son activité en cours d'année, l'association ou la structure est tenue d'informer la ville d'HAZEBROUCK. Cependant, aucun remboursement ne sera exigé auprès de l'association.

Article 8. : Fraude

En cas de fraude avérée dans l'utilisation du Pass'Sport Culture, la commune se réserve le droit de prendre toute mesure et notamment d'exiger auprès de la famille responsable de la fraude, le remboursement des sommes indûment versées.

HAZEBROUCK, le 26 avril 2018

Mohamad MECHENTEL
Conseiller Municipal délégué aux sports, au
handisport, à la vie associative



Bernard DEBAECKER
Maire



HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble



**FICHE D'INSCRIPTION au
PASS'SPORT CULTURE**

Aide financière pour les enfants HAZEBROUCKOIS âgés de 3 à 16 ans.

**Attention : Dossier à déposer en Mairie avant toute inscription auprès de
l'association ou structure et avant le 15/11/18**

A remplir par la famille :

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Numéro d'allocataire CAF :

Tél. : Email :

Nom et prénom de l'enfant bénéficiaire :

Date de naissance de l'enfant bénéficiaire :

Adresse de l'enfant :

La présente inscription vaut acceptation du règlement intérieur Pass'Sport Culture.

A remplir par l'association ou structure concernée :

Nom de l'association ou de la structure hazebrouckoise :

Activités :

Signature et cachet de l'association ou de la structure

Attestation

Je, soussigné(e), Président(e) de l'association

Certifie que l'enfant

Né(e) le est inscrit(e) pour l'année 2018 / 2019

Montant de la cotisation annuelle	Participation de la ville versée à l'association	Solde à régler par la famille à l'association
euros	euros	euros

Validation de la participation de la ville :

Cachet et signature de la ville

Retour à l'association le :

Pièces à fournir :

Quotient familial

Numéro d'allocataire CAF

Photo du bénéficiaire

Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Annexe 5 : Tarifs judokas habitant Hazebrouck âgés de 3 à 16 ans
et pouvant bénéficier des conditions du Pass'Sport Culture**

SECTION JUDO-JU JITSU

Pour les judokas habitant Hazebrouck né(e) 2013 /2014

(41 + 76.5 = 117.50)

<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif sans réduction</i>	<i>Réduction Pass Loisirs pour les 3/16 ans</i>	<i>Montant à payer</i>	<i>réduction accordée</i>
de 0 à 370	117,50 €	50%	58,75 €	58,75 €
de 371 à 599	117,50 €	25%	88,15 €	29,35 €
de 600 à 799	117,50 €	10%	105,75 €	11,75 €
800 et plus	117,50 €	5%	111,65 €	5,85 €

Pour les judokas habitant Hazebrouck né(e) de 2005 à 2012

(41 + 112.5 = 153.5)

<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif sans réduction</i>	<i>Réduction Pass Loisirs pour les 3/16 ans</i>	<i>Montant à payer</i>	<i>réduction accordée</i>
de 0 à 370	153,50 €	50%	76,75 €	76,75 €
de 371 à 599	153,50 €	25%	115,15 €	38,35 €
de 600 à 799	153,50 €	10%	138,15 €	15,35 €
800 et plus	153,50 €	5%	145,85 €	7,65 €

Pour les judokas habitant Hazebrouck né(e) en 2003/2004

(41 + 144 = 185)

ATTENTION, POUR BENEFICIER DE CETTE DEDUCTION

<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif sans réduction</i>	<i>Réduction Pass Loisirs pour les 3/16 ans</i>	<i>Montant à payer</i>	<i>réduction accordée</i>
de 0 à 370	185,00	50%	105,00 €	*80,00 €
de 371 à 599	185,00	25%	138,75 €	46,25 €
de 600 à 799	185,00	10%	166,50 €	18,50 €
800 et plus	185,00	5%	175,75 €	9,25 €

*plafonnée à 80 euros

SECTION DETENTE-LOISIR TAÏSO

Pour les judokas habitant Hazebrouck né en 2006/2005/2004/2003

(41 + 99 = 140)

ATTENTION, POUR BENEFICIER DE CETTE DEDUCTION

L'ENFANT NE DOIT PAS AVOIR 16 ANS LE JOUR DE L'INSCRIPTION

<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif sans réduction</i>	<i>Réduction Pass Loisirs pour les 3/16 ans</i>	<i>Montant à payer</i>	<i>réduction accordée</i>
de 0 à 370	140,00	50%	70,00 €	70,00 €
de 371 à 599	140,00	25%	105,00 €	35,00 €
de 600 à 799	140,00	10%	126,00 €	14,00 €
800 et plus	140,00	5%	133,00 €	7,00 €

Les tarifs annuels comprennent les frais d'adhésion FFJDA/FJH et les cotisations.
Cf annexe 4 Tarifs

TARIFS SAISON 2018-2019